

Pièce 3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Via les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le PLU affiche un total potentiel minimal de création de 94 Logements Locatifs Sociaux.



Localisation des sites faisant l'objet de prescriptions propre à la mixité sociale (en vert les espaces inconstructibles en zones urbaines)

De manière compatible avec le Programme Local de l'Habitat de la CASA, les catégories de logements sociaux pour chaque projet doivent correspondre à celles imposées dans le PLH (jusqu'en 2020 : 65% PLUS, 20% PLAI et 15% PLS).

